



# INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2018/2019

Votre enfant est un nouvel élève  
à l'école élémentaire Marcel Pagnol de Salindres

**Vous devez inscrire votre enfant auprès du service état civil de la mairie puis à l'école élémentaire.**

Après inscription en mairie rendez-vous directement auprès de la directrice de l'école élémentaire, 2 rue pasteur (portail vert) :

**Jeudi 21 juin 2018 de 8h30 à 12h00 et de 13h à 18h00**

Visite de l'école et accueil des nouveaux élèves accompagnés d'au moins un parent

**jeudi 21 juin à 16h30**

Permanences supplémentaires pour les nouveaux arrivants

**Jeudi 28 juin de 8h30 à 13h30**

**Jeudi 5 juillet 2018 de 13h30 à 16h30**

**Jeudi 30 août 2018 de 13h00 à 16h00**

**Ou sur rendez-vous en appelant le 04 66 85 60 10**

Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- Certificat d'inscription (remis en mairie sur présentation du livret de famille, du carnet de vaccinations à jour et d'un justificatif de domicile)
- Certificat de radiation de l'ancienne école.
- Cotisation de 8€ OCCE (chèque ou espèces)
- Une fiche d'urgence sera à compléter sur place/ une liste des fournitures scolaires vous sera remis ce jour-là.



La rentrée de tous les élèves  
du CP au CM2 aura lieu  
**le lundi 3 septembre 2018 à 8h20**

Les listes des classes seront affichées vendredi 31 août à partir de 18h00.

**Lundi 3 septembre à 8h20, seuls les parents (1 parent par élève) des CP et des nouveaux élèves** seront autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. La carte d'identité sera demandée à l'entrée.

Il est cependant recommandé de laisser son enfant au portail.

Les enseignants seront dans la cour pour accueillir leurs élèves.

Le photographe sera à l'école lundi 3 septembre pour la traditionnelle photo de classe.

**Les horaires de l'école sont les suivants :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

L'accueil des élèves est assuré **au portail vert à 8h20 et 13h20**

**Fermeture définitive du portail pour la demi-journée 8h30 et 13h30**

L'inscription aux services de cantine et garderie se fait uniquement en mairie.